



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la
Commune de L'ILE ROUSSE

Séance publique du
Jeudi 27 juillet 2017 à 18h00

Date de la convocation : 20 juillet 2017
Date d'affichage : 20 juillet 2017

SOUS PREFECTURE
DE CALVI

- 8 AOUT 2017

COURRIER ARRIVEE

Afférents à l'Assemblée délibérante	Nombre de Membres			
	En exercice	Présents	Absents	Représentés
27	27	22	1	4

Objet de la délibération : Versement d'une allocation aux bacheliers 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept juillet à 18h00, le Conseil Municipal, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée le 20 juillet 2017, par M. Jean-Joseph ALLEGRINI-SIMONETTI, Maire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, M. NAPPI Henri, Mme AMBROGI Josette, M. SANTINI Jean-Pierre, Mme AMADEI Toussainte, Mme FERRANDI Jeanne-Paule, M. MAUSHART Pierre-François, Mme DE MEYER Hélène, Mme ALLEGRINI Marie-Josée, M. ANTONIOTTI François, Mme CAPINIELLI Marie-Josèphe, M. COLONNA Nonce-François, Mme FRANCESCHINI Isabelle, M. GUERRINI Antoine, M. ORABONA Vincent, Mme SALDUCCI Antoinette, Mme SOUSSAN-CASANOVA Sarah-Serena

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

MANDANTS	MANDATAIRES	DATE DE LA PROCURATION
AMBROGI Stéphane	ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph	24.07.2017
ANTONELLI Pierre	NAPPI Henri	26.07.2017
COLOMBANI Anne-Marie	AMBROGI Josette	27.07.2017
COLOMBANI-BUISSON Josée	MAUSHART Pierre-François	27.07.2017

Absents : MATTEI Hyacinthe, Mme BASTIANI Angèle, M. DARY Blaise, Mme LEONI Pamela, M. ORSINI Joseph, Mme POZZO DI BORGO Annick.

Le conseil a choisi comme secrétaire Sarah-Serena SOUSSAN-CASANOVA

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal,

Que la municipalité fière des bacheliers ayant brillamment réussi l'examen du Baccalauréat, propose d'allouer une récompense aux jeunes domiciliés et demeurant sur la commune de L'Ile-Rousse.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Considérant l'intérêt de récompenser les lauréats au baccalauréat ayant obtenu une mention et résidants sur la commune de l'Ile-Rousse,

Considérant les crédits votés au budget primitif 2017,

Monsieur le Maire propose de répartir la récompense comme suit :

- 400€ mention très bien
- 300€ mention bien
- 200 € mention assez bien

La proposition est mise aux voix,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Ont voté pour : 21
Ont voté contre : -
Se sont abstenus : -

DECIDE d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,

APPROUVE d'allouer une somme de :

400€ mention très bien à 2 bacheliers

300€ mention bien à 7 bacheliers

200 € mention assez bien à 10 bacheliers

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision,

DIT que les crédits sont prévus au budget 2017 de la commune chapitre 67 article 6714,

DIT que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de L'Ile-Rousse.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

Le Maire



J.J. ALLEGRINI-SIMONETTI
Chevalier de la Légion d'Honneur

